

Département  
de la Somme

-----  
Arrondissement  
d'Abbeville

-----  
Canton de Rue  
-----

## Ville de Fort-Mahon-Plage

### Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

Le Maire de FORT-MAHON-PLAGE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 alinéa 5;

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** la fréquentation de plus en plus importante d'attelages hippomobiles empruntant les points d'accès au Domaine Public Maritime et la plage de Fort-Mahon-Plage

**Vu** l'accident d'un attelage transportant des personnes survenu le 12 Avril 2010 et ayant occasionné un blessé;

**Considérant** les risques encourus pour la sécurité publique,

### ARRÊTE

Article 1 : Les accès à la plage et au domaine public maritime sont interdits à tout attelage hippomobile ne disposant pas d'autorisation.

Article 2 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants seront poursuivis, conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : La Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie de Fort-Mahon-Plage.

Fait à Fort-Mahon-Plage, le 10 Mai 2010

Acte rendu exécutoire  
Suite de son dépôt en  
Sous-Préfecture  
d'Abbeville,  
le 11/05/10  
et de sa publication  
le 12/05/10



Le Maire

Jacky TISON

Le Maire,  
Jacky TISON

